



**AN 2024
24-087**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

04/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

04/12/2024

**OBJET : CONVENTION AVEC L'IFEP DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE
4 CHANTIERS ÉDUCATIFS EN 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention devant intervenir avec l'IFEP,

Considérant que l'IFEP propose d'organiser 4 chantiers éducatifs en partenariat avec la Ville d'Aubergenville,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20241211-DEL24_087-D

Considérant que ces 4 chantiers éducatifs, consistant à réaliser des tâches professionnelles dans le domaine de la propreté, de la logistique, de l'évènementiel et des espaces verts au sein de la commune, répondent à un triple objectif :

- permettre aux jeunes de s'impliquer dans une action solidaire,
- aider les jeunes à financer un projet,
- valoriser les jeunes à travers une action citoyenne,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette action de solidarité laquelle mobilisera cinq jeunes d'Aubergenville par chantier, en mettant à disposition un encadrant technique et en prenant en charge le coût des matériaux nécessaires à la réalisation dudit chantier et le coût des valorisations perçus par les jeunes.

Considérant que l'IFEP s'engage, en contrepartie, à détacher un éducateur pour encadrer le chantier,

Considérant que chacun des 4 chantiers éducatifs est prévu sur 10 jours ouvrés à temps plein, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Prévention et Action sociale réunie le 6 décembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie MEUNIER, Adjoint au maire délégué à la Communication, au Développement numérique, au Commerce de proximité et aux Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : ÉMET** un avis favorable à la mise en place de 4 chantiers éducatifs visant à faire réaliser par des jeunes de l'IFEP, des travaux de peinture et de rénovation au sein de la Ville d'Aubergenville.
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-annexée avec l'IFEP.
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le mandatement de la somme de 13 300 euros correspondant au coût total des valorisations perçues par les jeunes.
- **ARTICLE 4 : CONFIRME** que les crédits nécessaires à ce paiement sont prévus au budget 2025.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 18/12/2024
Et publié le 18/12/2024

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville





CONVENTION D'ENGAGEMENT
RELATIVE LA MISE EN OEUVRE DE CHANTIERS ÉDUCATIFS EN 2025

Entre : L'Association IFEP représentée par son Président, Monsieur Thierry OLIVE dont l'adresse du site administratif est : BP 11313, 78203 MANTES-LA-JOLIE Cedex.
SIRET : 417 734 092 00 139

Et : La Ville d'Aubergenville, Hôtel de Ville 1 Avenue de la Division Leclerc 78410 Aubergenville, représentée par M. LÉCOLE, en sa qualité de Maire.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Cette présente convention d'engagement a pour objet de définir les modalités de la mise en œuvre de 4 chantiers éducatifs consistant à réaliser des tâches professionnelles dans le domaine de la propreté, de la logistique, de l'évènementiel et des espaces verts au sein de la commune. L'opération sera encadrée par un éducateur de l'équipe éducative de l'IFEP, antenne d'Aubergenville et un encadrant technique de la Mairie d'Aubergenville.

Ces chantiers éducatifs répondent à un triple objectif :

- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans une action solidaire
- Aider les jeunes à financer un projet
- Valoriser les jeunes à travers une action citoyenne

Pour leur exécution, il est prévu un travail partenarial entre la Mairie et l'IFEP.

Article 2 : Nature des prestations

Les prestations menées par les jeunes dans le cadre des chantiers éducatifs consistent à des missions citoyennes. Il leur sera demandé d'appliquer précisément les consignes données et d'exercer avec application les missions inhérentes à ce poste.

Article 3 : Déroulement de l'action

Nombre de personnes bénéficiaires : 5 Jeunes d'Aubergenville par chantier
5 jeunes X 70 heures X 9,50 € de l'heure = 3 325 € x 4 chantiers = 13 300 €

Le projet est intégralement financé par la Ville d'Aubergenville.

Nombre d'encadrants : 1 éducateur et 1 encadrant technique de la Mairie seront en veille pendant toute la durée des chantiers. Tous les matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers sont fournis par la mairie.

Article 4 : Durée de l'action

Les chantiers éducatifs sont prévus du **1^{er} janvier au 31 décembre 2025**.

Un avenant à la présente convention précisera la période pour chacun des chantiers.

Article 5 : Suivi Pédagogique du chantier

1 éducateur IFEP d'Aubergenville et 1 encadrant technique de la Mairie, assureront le suivi des chantiers éducatifs et réaliseront des bilans réguliers.

Article 6 : Responsabilité juridique

Les jeunes sont couverts par une assurance garantie civile contractée par l'IFEP.
MAIF n° 2443516H

Article 7: Résiliation

En cas de manquement grave des jeunes à l'une de ses obligations, la présente convention d'engagement se trouverait résiliée de plein droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée.

Établie en deux exemplaires,

À Aubergenville,

Pour la Mairie

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

À Mantes-la-Jolie, le

Pour l'IFEP

Thierry OLIVE
Président de l'association